Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 085-258502962-20250325-D042_COS250325-DE

D042-COS250325

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents :Thierry RICHARDEAU, François PETIT, Xavier BERNARD, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, Anne AUBIN-SICARD, Thierry GANACHAUD, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU; Jean-Pierre CHAPALAIN, Mauricette MAUREL, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel PAGEAUD, Adeline AUBERGER, Christian GUENION, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Arnaud PRAILE, Anne BOISTEAU-PAYEN, Damien GRASSET, Christophe HOGARD

Excusés représentés :
Pascal MORINEAU représenté par Dominique PASQUIER
Pascal PAQUEREAU représentée par Francis BEAUFOUR

Excusés ayant donné pouvoir :
Miguel CHARRIER ayant donné pouvoir à Damien GRASSET
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN
Joël MONVOISIN ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU
Jean-Marie GRIMAUD ayant donné pouvoir à Christophe HOGARD

Excusés :
Yoann GRALL, Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de Callac, David BELY, Alexandra GABORIAU, Manuel GUIBERT, Isabelle CADOU, Loïc CHUSSEAU, Alain ROCHEREAU, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Stéphane GUILLON, Lionel GAZEAU, Jean-François FRUCHET, Jérôme CARVALHO, Anthony BONNET, Xavier BILLAUD, Claude DURAND, Jean-Louis LAUNAY

Date de convocation : 18 mars 2025
Membres en exercice : 62
Présents : 36
Votants : 40

Affectation du résultat de l'exercice 2024 au budget supplémentaire 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-5 ainsi que L2311-11 à L2311-13 relatifs à la reprise des résultats de l'exercice clos,

Monsieur le Président indique aux membres du comité syndical qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 au budget supplémentaire 2025,

A cet effet, il rappelle les soldes des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024 et propose d'arrêter les résultats comme suit :

Résultats de l'exercice 2024

Section de fonctionnement :	
⇨ Excédent antérieur reporté :	+750 000,00 €
⇨ Résultat de l'exercice 2024 :	+3 728 935,18 €
Résultat disponible à affecter :	**+4 478 935,18 €**
Section d'investissement :	
⇨ Excédent antérieur reporté :	+13 194 714,70 €
⇨ Résultat de l'exercice 2024 :	-4 732 252,36 €
Résultat de clôture :	**+8 462 462,34 €**
Résultat global de clôture :	**+12 941 398,00 €**

Proposition d'affectation au Budget 2024

⇨ Affectation à la section de fonctionnement, (excédent reporté 002) :	+ 750 000,00 €
⇨ Affectation à la section d'investissement, (réserves 1068) :	+ 3 728 935,18 €
⇨ Affectation à la section d'investissement, (résultat reporté 001) :	+ 8 462 462,34 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 085-258502962-20250325-D042_COS250325-DE

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- **Décider** d'arrêter les résultats tels que présentés par le Président.
- **Décider** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 au budget 2025, comme suit :

  - Affectation à la section de fonctionnement, (excédent reporté 002) : + 750 000,00 €
  - Affectation à la section d'investissement, (réserves 1068) : + 3 728 935,18 €
  - Affectation à la section d'investissement, (résultat reporté 001) : + 8 462 462,34 €

- **Autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Décide** d'arrêter les résultats tels que présentés par le Président.
- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 au budget 2025, comme suit :

  - Affectation à la section de fonctionnement, (excédent reporté 002) : + 750 000,00 €
  - Affectation à la section d'investissement, (réserves 1068) : + 3 728 935,18 €
  - Affectation à la section d'investissement, (résultat reporté 001) : + 8 462 462,34 €

- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).